

La quinzaine féministe : le vote des femmes à Genève et au Palais fédéral. - Conférence sur la nationalité de la femme mariée à La Haye. - Les femmes et le désarmement naval

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **18 (1930)**

Heft 324

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259895>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ETRANGER... , 8.—

Le Numéro.... , 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

Compte de Chèques I. 943

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

ANNONCES

12 insert. 24 insert

La case, Fr. 45.— 80.—

2 cases, , 80.— 120.—

La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: La Quinzaine féministe: E. Gd. — Le Fonds de prêts de la Saffa. — A propos d'inspectrices de fabrique: mise au concours de places d'adjoints à l'inspecteur fédéral des fabriques. — De-ci, de-là... — Causerie juridique (de l'exercice de la puissance paternelle pendant le mariage): Antoinette QUINCHE, *avocate*. — La réunion du Comité International des Femmes socialistes à Zurich: E. Gd. — Notre Bibliothèque: *Servir*. — Correspondance. — Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. — Association suisse pour le Suffrage féminin, réunion du Comité Central. — Carnet de la Quinzaine. — *Illustration*: La banque féminine de Rotterdam.

A droite, Mlle Meyers, directrice de cette banque. Aux Etats-Unis également, plusieurs banques sont administrées et dirigées



uniquement par des femmes, et ne sont pas pour cela celles qui font le moindre chiffre d'affaires... au contraire!

La banque féminine de Rotterdam.

Cliché Jus Suffragii

Avis important

Nous rappelons à tous ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore effectué le paiement de leur abonnement pour 1930 qu'ils peuvent encore l'opérer d'ici au 25 février, dans tous les bureaux de poste au compte de chèques postaux du MOUVEMENT, I. 943. (Prix officiel de l'abonnement: 5 fr.; prix réel de revient: 6 fr.)

On nous a demandé de rappeler à cette occasion à tous ceux qui seraient tentés, en cette période de l'année, de pratiquer des coupes sombres dans leur budget d'abonnements, combien le travail suffragiste pour la pétition l'année écoulée a prouvé l'incontestable nécessité d'une presse féministe, qui accueille et soutienne toutes nos revendications, alors que l'expérience a, hélas! trop souvent prouvé que, soit la grande presse, soit la presse locale restent indifférentes, fermées ou même hostiles à nos efforts. Que tous ceux qui comprennent l'utilité de

notre féminisme suisse se rendent compte ainsi que la presse féministe est l'indispensable expression de ce féminisme, et veuillent bien faire en conséquence le geste qui permettra à notre journal de remplir sa tâche en 1930 comme par le passé.

La Quinzaine féministe

Le vote des femmes à Genève et au Palais fédéral. — Conférence sur la nationalité de la femme mariée à La Haye. — Les femmes et le désarmement naval.

Samedi 1^{er} février, M. J. Albaret, député au Grand Conseil de Genève, membre de l'Union de Défense économique, et président du Conseil Administratif de la Ville de Genève (titre qui, ailleurs, correspond à celui de maire, ou de syndic, ou encore de bourgmestre), a déposé, en son nom per-

sonnel, un projet de loi constitutionnelle reconnaissant aux femmes l'exercice des droits politiques. Dans un exposé très sobre et très objectif, il a démontré de façon excellente l'évolution sociologique et économique actuelle qui, dans une démocratie comme la nôtre, fait de la reconnaissance du droit de vote aux femmes une question d'élémentaire équité, et a conclu par un appel à ses concitoyens pour que Genève, ville de progrès, Genève siège de la S. d. N., soit le premier canton à faire brèche dans le mur de préjugés qui barre encore en Suisse le passage à une réforme si simple et si juste.

Suivant l'usage, la discussion de ce projet de loi très simple, qui modifie seulement l'art. 21 de la Constitution cantonale: « Les citoyens âgés de vingt ans révolus ont l'exercice des droits politiques », en y ajoutant les trois mots « des deux sexes », a été renvoyée à une prochaine séance, après l'impression du rapport de M. Albaret. Puis, après ce tour dit de « préconsultation », une Commission sera nommée, qui fera rapport au Grand Conseil; puis viendra une discussion en trois débats; puis, si l'issue en est favorable, le Peuple Souverain... masculin sera appelé à se prononcer. Tel est le processus bien connu qui se déroule devant nous, suffragistes genevoises.

Il serait téméraire autant que présomptueux de notre part de formuler déjà des prophéties. Tout ce que nous pouvons faire ici, aujourd'hui, est d'abord de manifester notre gratitude à M. Albaret pour son offre de déposer un projet de loi, offre formulée déjà en septembre dernier, et que les circonstances l'ont empêché de mettre plus tôt en réalisation, et pour la manière courtoise autant que convaincue avec laquelle il a gardé le contact avec notre organisation, — ce qui n'est pas toujours le cas, pour le dire en passant, de tous les auteurs de projets de lois suffragistes, qui partent souvent en campagne sans s'inquiéter le moins du monde des premières intéressées ! Et en second lieu, il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'il y a maintenant huit ans bien sonnés (15 octobre 1921) que la question du vote des femmes n'a plus été posée devant les électeurs du canton de Genève; que, durant cet intervalle, des opinions ont pu se modifier et se transformer, dans un sens comme dans l'autre assurément ! et que l'an dernier, Genève a été classé en second rang, de tous les cantons suisses, pour le nombre des signatures recueillies à l'occasion de la pétition fédérale. 6.534 citoyens, chiffre plus de deux fois supérieur à celui que nécessite une initiative cantonale, ont signé cette pétition, et 15.778 femmes. On ne peut désormais plus dire que le suffrage féminin chez nous est le fait d'une minorité de quelques énergumènes !

L'épouvantable vacarme que nos députés genevois ont pris la déplorable habitude de faire dans la salle du Parlement pendant tous les discours, au mépris de la plus élémentaire courtoisie, nous a empêchée de nous rendre compte comment était accueilli l'exposé de motifs de M. Albaret, dont des applaudissements, du côté gauche surtout, ont cependant salué la conclusion. En revanche, à la tribune du public, où s'empilaient force auditeurs masculins venus certainement pour un autre objet de l'ordre du jour, ce discours a été écouté avec une parfaite attention, qu'il nous parait de bon augure de signaler ici.

* * *

Le Conseil Fédéral ayant, on s'en souvient, chargé le chef du Département de Justice et Police de préparer le rapport sur la question du vote des femmes que les Chambres ont demandé au gouvernement, une délégation du Comité suisse d'action de la pétition fédérale a été reçue le 5 février par M. Häberlin. Composée de M^{mes} Leuch (Lausanne), Hänni (Berne) et de M^{lle} Quinche (Lausanne), cette délégation a reçu un accueil très courtois: M. Häberlin a bien voulu lui dire que, personnellement, il ne doutait pas plus de la capacité de la femme suisse à exercer des droits politiques que de la valeur de sa collaboration en matière religieuse ou pédagogique, mais qu'il redoutait de la voir prendre part aux luttes politiques, ajoutant que le Conseil Fédéral n'a pas encore pris position comme tel quant aux conclusions de ce rapport, qui ne sera pas d'ailleurs présenté d'un certain temps.

Rien de très nouveau, par conséquent, en résultat de cette démarche qu'il importait cependant de faire, si ce n'est la confirmation de ce que nous avons toujours dit, qu'en Suisse le

suffrage féminin trouverait ses premières réalisations sur le terrain cantonal. Bon courage donc à celles qui entament une action dans ce domaine.

* * *

Nous avons eu déjà à plusieurs reprises l'occasion d'entretenir nos lecteurs de la manifestation sur le droit pour la femme mariée de garder sa nationalité ou de prendre celle de son mari, qui est prévue à La Haye pour le moment où se tiendra dans cette ville la Conférence gouvernementale de Codification de Droit International réunie par la Société des Nations. La convocation définitive vient de nous en arriver, signée par une Commission mixte du Conseil International des Femmes et de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, et qui est composée de Miss C. Macmillan, et de M^{lle} Rosa Manus (Alliance), de M^{lle} van Eeghen et de M^{me} Maria Vérone (C. I. F.), et de M^{me} Bakker-Nort, députée (Pays-Bas), présidente du Comité local d'organisation. Le programme prévoit pour le mercredi 12 mars la réunion de la Commission de la Nationalité de l'Alliance, sous la présidence de Miss Macmillan, et le soir une réception offerte par le Comité local; pour le jeudi matin 13 mars, une conférence commune des membres des Commissions et des Comités des deux organisations, l'après-midi étant laissée libre pour assister à l'ouverture officielle de la Conférence de Codification; et pour le vendredi 14 mars, la suite de cette conférence commune, et un grand meeting public, auquel prendront la parole des oratrices représentant divers pays et différents stades des progrès déjà accomplis dans le sens visé par les organisations féministes. La résolution suivante sera votée à ce meeting:

Toute femme, qu'elle soit mariée ou non, doit avoir le même droit qu'un homme de garder sa nationalité ou d'en changer.

Un appel très pressant est adressé par les organisatrices à toutes les Associations comme à toutes les personnalités à titre individuel qu'intéresse cette revendication, de bien vouloir le manifester en envoyant leur adhésion à cette résolution. Celle-ci aura, en effet, d'autant plus de poids qu'elle sera appuyée par un plus grand nombre de voix, collectives et individuelles, dont le meeting de La Haye se fera l'écho. (On peut demander des formulaires d'adhésion à la Rédaction du *Mouvement*.) En outre, des démarches sont faites toutes ces semaines auprès des gouvernements pour qu'ils délèguent des femmes à la Conférence officielle (on sait que, seul jusqu'à présent, le gouvernement belge a répondu affirmativement), et pour que celle-ci autorise les représentantes des deux grandes Fédérations féminines internationales à exposer à la Conférence les vues des femmes organisées du monde entier.

Il nous paraît utile de relever ici la coopération du Conseil International des Femmes et de l'Alliance, qui, pour la première fois, mènent une action commune, prélude sans doute d'autres actions du même genre dans d'autres domaines tout aussi nettement déterminés. Ajoutons que le Comité Exécutif de l'Alliance (*Board*) tiendra également une session à La Haye du 14 au 17 mars, session que précéderont plusieurs réunions de diverses Commissions et sous-Commissions. Ce sera donc comme un Congrès féministe en abrégé qui va se réunir en Hollande le mois prochain, et des résultats duquel nous ne manquerons pas d'informer nos lecteurs.

* * *

Une dépêche d'agence a annoncé l'arrivée à Londres d'une délégation de femmes américaines, portant une pétition en faveur de la réduction des armements navals à présenter à la Conférence Internationale, et signée par 6 millions de leurs compatriotes. Au même moment, débarquait également en Angleterre une délégation de femmes japonaises munie d'une pétition analogue portant 180.000 signatures de femmes japonaises. De son côté, la Conférence des femmes libérales anglaises (dont Mrs. Corbett Ashby a été présidente jusqu'à ces derniers mois) a voté une résolution approuvant la Conférence qui a été transmise au Premier Ministre, avec le vœu que cette Conférence constitue la première étape vers la suppression totale de tous les instruments de guerre. Nous croyons savoir qu'il a été aussi question d'une manifestation des femmes françaises dans le même sens.

Combien étroitement se mêlent maintenant les femmes de

tous pays à des discussions dont autrefois on les aurait impitoyablement exclues ! et cette volonté d'affirmer leur collaboration à l'œuvre de paix n'est-elle pas la meilleure réponse à faire aux absurdités que, trop souvent encore, publient contre la participation des femmes à la chose publique certains de nos journaux suisses ! ...

E. Gd.

Le Fonds de prêts de la Saffa

N. D. L. R. — *Notre journal a publié en son temps (voir notre N° 313) des détails précis sur le projet de Fonds de Prêts à créer à l'intention des organisations féminines et des femmes, avec le bénéfice net de la Saffa. Depuis lors, la Commission d'études désignée par la dernière Assemblée plénière de la Saffa, avant la dissolution de celle-ci, s'est mise à l'œuvre et a commencé l'examen méthodique et approfondi de ce projet, s'informant exactement aussi bien des besoins auxquels correspondrait ce Fonds, que de la manière pratique dont des organisations analogues fonctionnent déjà. Nous devons à un membre de cette Commission d'études communication des détails qui suivent, empruntés à notre confrère The Independent Woman, organe des quelque 55.000 membres de la Fédération américaine des clubs de femmes d'affaires, détails que nous publions bien volontiers, certaine d'intéresser nos lectrices, en les orientant sur la valeur et la portée de ce Fonds de Prêts pour des femmes professionnellement occupées.*

Le capital investi dans les 160 Fonds créés par la Fédération est au total de 68.596 dollars, soit en argent suisse, de 344.980 fr. De ces 160 Fonds, 145 sont des Fonds de prêts, les quinze autres des Fonds de bourses. Très souvent, au début, ils n'ont été les uns et les autres que des fonds de secours, qui se sont transformés peu à peu. Un membre du Conseil d'administration écrit à ce sujet: « Au début, notre aide financière se faisait sous forme de don, mais l'expérience nous a appris que celles qui acceptent de recevoir des dons ne sont pas des femmes d'affaires, et que leurs entreprises sont rarement prospères. »

La grande majorité de ces Fonds est de fondation récente; une douzaine seulement remontent à plus de six ans en arrière. Mais il ne faudrait pas s'imaginer qu'ils soient toujours en activité, et sans que l'on puisse en expliquer les raisons, plusieurs parmi eux ne reçoivent aucune demande de tout un été, par exemple. Souvent, ce ralentissement provient de ce qu'aucune de celles qui formulaient des demandes de prêts ne répondaient aux conditions voulues, ou bien que les engagements de remboursement à prendre déplaçaient aux jeunes filles désireuses d'obtenir un prêt. Parfois aussi, la manière dont la propagande pour faire connaître le Fonds est menée entre en jeu, ou bien une organisation d'ordre analogue lui fait concurrence (ce qui ne serait pas le cas chez nous: *Réd.*).

En ce qui concerne les subventions accordées pour des études professionnelles, on peut indiquer la statistique suivante: 70 prêts pour des études universitaires, 85 pour des études commerciales, 40 pour d'autres écoles professionnelles, 70 pour des études dans des *colleges* (études analogues à celles de nos gymnases), et une dizaine pour des travaux subséquents à un examen. Des demandes ont été écartées, soit parce que la qualité des études antérieures des candidates laissait à désirer, soit parce que les projets d'avenir de celles-ci étaient insuffisamment définis. D'une manière générale, ces Fonds viennent en aide à toutes les jeunes femmes qui ont été des étudiantes zélées, et qui possèdent les capacités propres à leur assurer le succès dans l'exercice de leur profession. Et naturellement, c'est toujours le manque d'argent qui dirige ces dernières vers les ressources de ces Fonds. Les Conseils d'administration prennent toujours la précaution de s'assurer que l'occupation choisie par la candidate répond vraiment à un besoin dans la région, ou n'est pas une de celles qui encombrant le marché du travail.

La plus grande variété existe quant au mode de remboursement des sommes prêtées: ceci d'après les expériences faites avec des Fonds existant depuis un certain temps. Quelques-uns laissent la bénéficiaire d'un prêt libre de choisir le moment qui lui conviendra le mieux pour ces remboursements, alors que d'autres posent au contraire des conditions précises et inexorables de remboursement dès le moment où le prêt est accordé. Le temps prévu pour ce remboursement varie de 6 mois à 5 ans, et le montant de chaque échéance de 5 à 25 dollars. La plupart des bénéficiaires opèrent des remboursements par acomptes de 10 à 15 dollars à la fois, qu'elles payent chaque mois.

D'après le règlement des différents Fonds, le remboursement doit commencer, soit dès que les bénéficiaires ont du travail, soit quand cela leur est possible, soit dans un délai variant de 6 mois à 3 ans après le versement du prêt. 92 des Fonds exigent le paiement d'un intérêt, qui varie de 2 à 10 %, la moyenne habituelle étant de 3 à 6 %. De nombreux Fonds stipulent des conditions de remboursement pour le cas où la bénéficiaire renonce à sa profession, ou interrompt ses études pour raison de mariage par exemple.

Quant aux pertes que peuvent subir ces Fonds, 100 sur 160 n'en accusent aucune, et 23 une perte globale entre eux tous de 13.000 francs suisses environ; mais ceci est suffisant pour montrer la nécessité de précautions très strictes quant au remboursement des sommes prêtées, et quant à l'examen minutieux des garanties de caractère et d'intelligence offertes par la bénéficiaire.

* * *

Une des sous-Commissions de la Commission d'étude d'un Fonds de prêts de la Saffa, dont il est question plus haut, a eu l'heureuse idée d'adresser un questionnaire à des organisations professionnelles féminines suisses, afin de pouvoir se rendre mieux compte des besoins auxquels correspondrait chez nous ce Fonds, en permettant à des femmes, soit d'inaugurer des entreprises, soit de les développer, soit encore de se préparer professionnellement à de nouvelles carrières. Mais comme ce questionnaire n'a forcément atteint qu'un nombre restreint des intéressées, on nous demande de le publier ci-après, ce que nous faisons bien volontiers, en priant toutes celles de nos lectrices qui auraient une opinion à formuler (opinion opposée, comme opinion favorable au fonctionnement de ce Fonds), de la faire connaître, soit par l'intermédiaire de la Rédaction du Mouvement, soit directement à Mlle Dora Schmidt, 34, Friedeckweg, Berne. Prière d'envoyer ces réponses avant la fin de février.

QUESTIONNAIRE

1. Un Fonds de prêts peut-il, à votre avis, contribuer à améliorer la situation économique et professionnelle de la femme en Suisse, dans le sens indiqué par les statuts de la Saffa, en remettant des sommes en prêt

a) à des femmes et à des jeunes filles pour leur permettre de perfectionner leur préparation professionnelle, une fois leurs études ou leur apprentissage terminés (séjours à l'étranger, stages pratiques)?

b) à des femmes désirant fonder elles-mêmes une entreprise ou un commerce, ou agrandir une entreprise ou un commerce déjà existants (achat de machines, de matériel, etc.)?

c) à des organisations féminines pour financer des entreprises (construction de maisons pour femmes seules, de restaurants anti-alcooliques, de homes de convalescences, de homes d'enfants, de cliniques pour femmes, création d'écoles professionnelles, de centrales féminines, organisation d'entreprises spéciales comme des expositions, etc., etc.)?

2. Pour laquelle de ces trois catégories estimez-vous que des prêts seraient le plus désirables? le plus utiles?

Et éventuellement, en est-il pour lesquelles ils ne seraient pas utiles? et pourquoi?

3. Quels seraient pour les bénéficiaires les avantages de pareils prêts (par exemple les banques avancent-elles moins facilement des fonds à crédit à des femmes qu'à des hommes)?

Quels désavantages pourraient au contraire en résulter?

N.-B. Les prêts prévus seraient d'une valeur maximum de 5.000 francs pour des personnes à titre individuel, et de 20.000 francs pour des organisations. Le remboursement devrait être effectué dans le délai de 5 années en tout cas.

4. Que pensez-vous de la création d'un Bureau de consultations financières, auprès duquel les femmes trouveraient des conseils et des renseignements pour tout ce qui concerne leurs affaires d'argent?

La Sous-Commission:

Dora SCHMIDT, Berne.
Suzanne BRENNER, Genève.
Anna MARTIN, Berne.

Nous publierons dans notre prochain numéro quelques exemples de cas typiques recueillis par le Bureau de la Commission d'études du Fonds de prêts de la Saffa, et qui feront comprendre clairement le fonctionnement prévu de ce Fonds. (Réd.)